



## CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU-CONCOURS

« INCENTIVE THERMACOME »

**DU 02/02 AU 30/04/2026**

### 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Harmony Air Conditioning (HAC H2C), S.A.R.L. au capital de 1 000 000,00 €, immatriculée au RCS de cannes sous le numéro 422 702 589 et dont le siège social est situé au 100 chemin du plan Sarrain – 06370 Mouans-Sartoux, organise une offre commerciale intitulée « INCENTIVE THERMACOME ».

### 2. OBJET DE L'OFFRE

Cette opération avec obligation d'achat porte sur l'ensemble de la gamme des solutions THERMACOME. Elle permet aux participants de gagner des chèques cadeaux KADEOS dont le montant est défini selon des paliers d'achat spécifiques. L'offre est valable dans la limite des stocks de chèques cadeaux disponibles (150 chèques délivrés).

### 3. PÉRIODE DE VALIDITÉ

L'offre est active du 02.02.2026 au 30.04.2026 inclus. Seuls les achats THERMACOME réalisés durant cette période seront comptabilisés.

### 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, professionnelle du secteur du chauffage, de la climatisation et du photovoltaïque, âgée de plus de 18 ans, cliente active au sein du Distributeur HAC H2C et à jour de ses règlements.

L'offre est valable uniquement pour les achats réalisés dans l'une des 11 agences du réseau HAC H2C. Les achats effectués sur le site e-commerce *hishop.hach2c.fr* sont expressément exclus de cette opération.

### 5. DOTATIONS ET PALIERS D'ACHAT

Les montants indiqués ci-dessous correspondent au montant d'achat net HT par client sur la période de l'offre. Un bonus est accordé pour toute commande incluant une solution de régulation ou un thermostat connecté TEO

MONTANT D'ACHAT HT (PALIER)	VALEUR DU CHEQUE CADEAU	OPTION REGULATION OU TEO (BONUS)	DOTATION TOTALE POSSIBLE
DE 500 € A 1 000 €	15 €	+ 5 €	20 €
DE 1 001 € A 2 500 €	30 €	+ 10 €	40 €
DE 2 501 € A 5 000 €	50 €	+ 15 €	65 €
SUPERIEUR A 5 000 €	80 €	+ 20 €	100 €

### 6. MODALITÉS DE REMISE DES DOTATIONS

Les chèques cadeaux seront remis aux bénéficiaires après la clôture de l'opération (01.05.2026), sous réserve de la facturation et du règlement effectif des commandes concernées. Les chèques ne peuvent faire l'objet d'un échange contre leur valeur en espèces.



## **7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

HAC H2C se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération si des circonstances exceptionnelles l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (RGPD)**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion de l'offre. Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Les demandes peuvent être adressées :

- Par e-mail : as.hillier@hac.fr
- Par courrier : ZI de l'argile voie a, lot 70, 100 chemin de plan Sarrain, 06370 Mouans-Sartoux (service communication & marketing).

## **9. FISCALITÉ**

Il est rappelé aux participants professionnels que les lots gagnés sont susceptibles d'être considérés comme des avantages en nature ou des revenus commerciaux soumis à déclarations fiscales et sociales. HAC H2C décline toute responsabilité quant aux obligations déclaratives incombant aux bénéficiaires.

## **10. LOI APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents de la juridiction du siège social de HAC H2C seront seuls compétents.

Fait à Mouans-Sartoux, le 28 janvier 2026  
Directrice Générale du Groupe HAC H2C

Siège social HAC H2C : ZI de l'Argile Voie A, Lot 70 100 Chemin de Plan Sarrain,  
06370 MOUANS SARTOUX